

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 20 JUILLET 2016

Convocation en date du : 13/07/2016

Date d'affichage de la convocation : 13/07/2016

Date d'affichage du Procès-Verbal : 22/07/2016

L'an deux mille seize, le vingt juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel POURCELOT, Maire.

Présents :

MM. Pierre AURAY, Roger BESSON, André CHARNAY, André DARGAUD, Laurent DUFOUR, Michel POURCELOT, Philippe PROST, Marcel RENON, Stéphane VIAL
Mmes Christiane LANCIAUX.

Absents-excusés : M. Serge DESROCHES a donné procuration à M. Philippe PROST
Mme Jacinthe AUJAL a donné procuration à M. André DARGAUD
Mme Denise FORESTIER a donné procuration à Mme Christiane LANCIAUX
Mme France LOVEIRY a donné procuration à M. Michel POURCELOT

Absente : Mme Estelle GATILLE

M. Pierre AURAY a été élu Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

1°) Fleurissement

M. André Dargaud indique que la Commune a été destinataire d'un courrier du Comité Régional de Bourgogne pour le label Villes et Villages Fleuris notifiant le passage du jury le 18 juillet 2016.

Il rappelle les différents critères d'évaluation liés à ce dispositif.

Il rappelle également que cette année, le fleurissement a été moindre en raison des travaux de rénovation énergétique de bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, au vu des contraintes trop lourdes,

- décide de ne plus participer pour l'instant à ce label,
- charge M. André Dargaud d'en informer le Conseil Régional.

2°) Chaufferie bois

M. André Dargaud indique que, dans le cadre du projet de la chaufferie bois, la Commune doit approuver ce projet pour pouvoir déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région.

Il est précisé que ce projet ne sera réellement validé qu'après réception et analyse des offres, analyse du plan de financement, notification des subventions et mise en place des contrats avec les particuliers.

Le Conseil Municipal,

- approuve le projet d'installation d'une chaufferie bois,
- accepte le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Travaux	578 000 €	Subventions	350 000 €
		Fonds propres et emprunt	228 000 €

- sollicite une aide aussi élevée que possible au titre du PECB auprès de l'ADEME et de la Région,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3°) Nouvelle Communauté de Communes

M. Michel Pourcelot indique qu'il conviendra, pour la prochaine réunion de Conseil Municipal, de réfléchir sur les points suivants :

- proposer le siège de la nouvelle Communauté de Communes
- définir le nouveau nom

4°) Commission travaux

Local kiné : M. Philippe Prost rappelle que les travaux doivent commencer très prochainement. Aucun devis n'avait été transmis pour la partie maçonnerie. D'autres devis ont été sollicités, la proposition transmise par l'entreprise Vouillon s'élève à 2 938,58 € H.T.

Le Conseil Municipal valide ce devis.

Rénovation énergétique des bâtiments communaux : les travaux avancent normalement. Les travaux de maçonnerie sont en partie réalisés à l'ancienne école primaire et ont commencé à la Maison des Associations.

Les travaux d'isolation sont en cours.

Des devis ont été sollicités pour le changement de la frisette sous la toiture de l'ancienne école primaire. Le devis reçu par l'entreprise Debiemme s'élève à 2 819,54 € H.T. Le Conseil Municipal valide ce devis.

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, il a été prévu la rénovation d'une partie de la toiture de la Mairie.

Des devis ont été sollicités et des propositions ont été reçues :

Entreprise Auray pour un montant de 7 688,17 €

Entreprise Debiemme pour un montant de 7 586,27 €

Le Conseil Municipal,

- accepte le devis de l'entreprise Debiemme, mieux-disante d'un montant de 7 586,00 € H.T.,
- autorise le Maire à signer cette proposition.

Voirie : M. Philippe Prost fait part du devis transmis par l'entreprise Thivent pour l'aménagement du rond-point des Meuniers. Il s'élève à 2 584,81 € H.T. Les travaux devraient se réaliser au mois de septembre.

Le Conseil Municipal,

- accepte ce devis d'un montant de 2 584,81 € H.T.,
- autorise le Maire à passer commande.

Eclairage public Chemin piétonnier Rue du Stade

M. Philippe Prost donne connaissance des devis transmis par le SYDESL pour le projet d'éclairage public concomitant aux travaux « BTS - Les Pesses (chemin piétonnier) :

Devis de base (4 lampadaires) : 6 967,91 € H.T.

Devis avec variante (5 lampadaires) : 8 119,09 € H.T.

Une partie des travaux est prise en charge financièrement par le Sydesl.

Le Conseil Municipal, après vote,

- décide de retenir le projet avec variante pour un montant de 8 119,09 € H.T.,
- accepte le plan de financement suivant :

Montant des travaux : 8 119,09 € H.T.

Participation du SYDESL : 3 967,25 € H.T.

Contribution estimative de la Commune : 4 151,84 € H.T.

- accepte la contribution communale de 4 151,84 € H.T.
- autorise le Maire à signer le devis correspondant.

- Club House

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention pour la création d'un club house avait été sollicitée auprès de Pays Sud Bourgogne au titre du Contrat Pays Sud Bourgogne. Il s'avère que ces travaux ne sont pas éligibles à cette subvention.

Par contre, ce projet pourrait l'être au Fonds de soutien pour le BTP.

Il est rappelé que le montant estimé des travaux s'élève à 64 412,69 € H.T.

Le Conseil Municipal,

- valide le projet de création d'un club house pour un montant H.T. de 64 412,69 € H.T.,
- sollicite auprès de Pays Sud Bourgogne une subvention aussi élevée que possible au titre du Fonds de Soutien pour le BTP,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5°) Questions diverses

- Effondrement de la route de Meulin à la zone industrielle

M. Michel Pourcelot rappelle que la route de Meulin au niveau de la zone industrielle s'effondre et indique que, pour des raisons de sécurité notamment pour le passage des participants du Rallye de Matour ce samedi 23 juillet, un enrobé sera fait par l'entreprise Thivent jeudi ou vendredi. Ces travaux seront pris en charge par la Communauté de Communes de Matour et sa Région ou le Syndicat de la Zone.

- Panneau d'informations

Il a été demandé la pose d'un panneau d'informations à Meulin. Les panneaux d'affichage en façade de la Mairie devant être démontés pour les travaux de rénovation énergétique, un des deux sera installé à Meulin.

- Station-service

Il est présenté le projet définitif d'implantation de la station-service. Celle-ci sera installée à la place du pèse-bétail Place de la Bascule. Le pèse-bétail devra alors être déplacé ; il faudra donc réfléchir sur le lieu où le réinstaller.

- Inauguration de la fibre

Elle se tiendra Salle de la Maison des Associations le 09 septembre prochain à 18 h 30 en présence de du Préfet et du Président du Conseil Départemental.

- Garages à l'arrière de la Mairie

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte de vente avec M. et Mme Marizy a été signé chez Me Crivelli, Notaire à Matour.

- Admission en non-valeur

Le Maire fait part du courrier de M. le Trésorier Municipal en date du 18 mai 2016 relatif à une demande d'admission en non-valeur. En effet, un dossier de surendettement a été déposé par M. et Mme Lebeau, locataire d'un logement communal, lequel a été accepté par le Tribunal d'Instance. Ce dernier a décidé l'effacement total des dettes dues (loyers impayés) par M. et Mme Lebeau pour un montant de 540,82 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'admission en non-valeur la dette de 540,82€ de M. et Mme Lebeau suite au dossier de surendettement validé par le Tribunal d'Instance correspondant à des loyers impayés.

- Divers

- Mme Christiane Lanciaux demande des nouvelles de l'ATSEM qui a eu un grave accident. M. Michel Pourcelot indique qu'il est revenu en rééducation sur Mâcon. Son état s'améliore mais la convalescence risque d'être longue.

Il est précisé que son remplacement est prévu pour la prochaine rentrée scolaire au cas où il serait toujours absent.

- M. André Charnay signale que des denrées alimentaires appartenant à l'association du Don du Sang ont été dérobées à la salle des fêtes. Il s'avère qu'une porte à l'arrière ne fermait plus et a, sans doute été forcée. La porte a été condamnée dans l'attente d'être réparée.
- M. Roger Besson indique qu'il a été questionné sur l'arrêt des séances de piscine de l'école. Le maître-nageur s'est conformé à la loi (et à l'Inspection Académique) qui interdit toute personne extérieure au personnel encadrant. Le Village des Meuniers s'est donc vu contraint de « casser » la convention.
- Mme Christiane Lanciaux demande confirmation concernant la présence d'une psychologue et d'une nutritionniste sur la Commune. La nutritionniste n'exerce plus, par contre la psychologue partage le cabinet avec l'ostéopathe.
- Mme Christiane Lanciaux souhaite savoir où en est le dossier du Relais Routier : l'affaire doit être jugée le 05 septembre.
- M. Marcel Renon informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie communautaires qui doivent être réalisés par l'entreprise Thivent vont commencer à partir de lundi prochain.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 21 septembre 2016 à 20 h 00

Prochain bureau municipal : 14 septembre 2016 à 20 h

Fin de séance : 21 h 30